

**VISION LOSS  
REHABILITATION**  
CANADA

**RÉADAPTATION**  
**EN DÉFICIENCE VISUELLE**  
CANADA

États financiers de  
RÉADAPTATION EN DÉFICIENCE VISUELLE CANADA  
Exercice clos le 31 mars 2024

# RÉADAPTATION EN DÉFICIENCE VISUELLE CANADA

31 mars 2024

## Table des matières

Rapport de l'auditeur indépendant .....	3
État de la situation financière .....	6
État des résultats .....	7
État de l'évolution de l'actif net.....	8
État des flux de trésorerie .....	9
Notes des états financiers.....	10

# Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres du conseil d'administration national et au membre de  
Réadaptation en déficience visuelle Canada

## Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de **Réadaptation en déficience visuelle Canada** (« RDVC »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2024, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de RDVC au 31 mars 2024, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

## Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de RDVC conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers non consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

## **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de RDVC à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider RDVC ou de cesser son activité ou si aucune solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de RDVC.

## **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de RDVC;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de RDVC à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener RDVC à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance, notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Ernst & Young S.N.L./S.E.N.C.R.L.*

Toronto, Canada  
Le 8 juin 2024

Comptables professionnels agréés  
Experts-comptables autorisés

# RÉADAPTATION EN DÉFICIENCE VISUELLE CANADA

État de la situation financière

(en milliers de dollars)

Au 31 mars 2024, avec données comparatives pour 2023

	2024	2023
<b>Actif</b>		
<b>Actif à court terme</b>		
Trésorerie	4 460 \$	3 256 \$
Débiteurs	1 093	1 062
Charges payées d'avance	449	489
Total de l'actif à court terme	6 002	4 807
Actifs au titre des prestations définies (note 4)	1 001	848
Immobilisations (note 3)	38	80
<b>Total de l'actif</b>	<b>7 041 \$</b>	<b>5 735 \$</b>
<b>Passif et actif net</b>		
<b>Passifs à court terme</b>		
Montant à payer à l'organisme apparenté (note 7)	533 \$	120 \$
Créditeurs et charges à payer	2 281	1 908
Total du passif à court terme	2 814	2 028
<b>Apports reportés</b>		
Charges de périodes futures (note 5)	1 851	1 819
Immobilisations (note 6)	38	80
Total du passif à long terme	1 889	1 899
Total du passif	4 703	3 927
<b>Actif net</b>		
Non affecté	2 338	1 808
Total de l'actif net	2 338	1 808
<b>Total du passif et de l'actif net</b>	<b>7 041 \$</b>	<b>5 735 \$</b>

Événement postérieur (note 4)

Engagements (note 11)

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil d'administration,



Président du conseil d'administration



Président du comité des finances

# RÉADAPTATION EN DÉFICIENCE VISUELLE CANADA

État des résultats

(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2024, avec données comparatives pour 2023

	2024	2023
<b>Produits</b>		
Financement de programmes et de services par le gouvernement	31 263 \$	30 116 \$
Apports de l'INCA (note 7)	500	500
Produits tirés de la prestation de services	511	672
Financement d'appareils fonctionnels	140	133
Autres	233	293
<b>Total des produits</b>	<b>32 647</b>	<b>31 714</b>
<b>Charges (notes 7 et 8)</b>		
Services de réadaptation	27 685	26 786
Services à l'enfance et aux familles	1 105	1 394
Avancement professionnel et services de placement	2 620	2 441
Clinique ophtalmologique mobile	834	911
<b>Total des charges</b>	<b>32 244</b>	<b>31 532</b>
<b>Excédent des produits sur les charges</b>	<b>403 \$</b>	<b>182 \$</b>

Voir les notes afférentes aux états financiers.

## RÉADAPTATION EN DÉFICIENCE VISUELLE CANADA

État de l'évolution de l'actif net  
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2024, avec données comparatives pour 2023

	2024	2023
Actif net au début de l'exercice	1 808 \$	67 \$
Excédent des produits sur les charges	403	182
Réévaluation du régime de retraite (note 4)	127	1 559
Variation nette	530	1 741
Actif net à la fin de l'exercice	2 338 \$	1 808 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers.



# RÉADAPTATION EN DÉFICIENCE VISUELLE CANADA

État des flux de trésorerie

(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2024, avec données comparatives pour 2023

	2024	2023
Flux de trésorerie liés aux activités suivantes :		
Activités de fonctionnement		
Excédent des produits sur les charges	403 \$	182 \$
Éléments sans effet sur la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations (note 3)	42	41
Comptabilisation des apports reportés afférents aux immobilisations (note 6)	(42)	(41)
Charge de retraite (note 4)	662	953
Cotisations de l'employeur au régime de retraite (note 4)	(688)	(861)
Variation nette du fonds de roulement hors trésorerie (note 9)	827	(1 231)
<b>Total – Activités de fonctionnement</b>	<b>1 204</b>	<b>(957)</b>
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie	1 204	(957)
Trésorerie au début de l'exercice	3 256	4 213
<b>Trésorerie à la fin de l'exercice</b>	<b>4 460 \$</b>	<b>3 256 \$</b>

Voir les notes afférentes aux états financiers.

# RÉADAPTATION EN DÉFICIENCE VISUELLE CANADA

Notes des états financiers  
(en milliers de dollars, sauf indication contraire)  
Exercice clos le 31 mars 2024

---

## 1. Objectif de l'organisme

Réadaptation en déficience visuelle Canada (« RDVC ») a été incorporé en personne morale le 10 mai 2017 en vertu de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif*, au moyen d'un certificat de constitution délivré par le gouvernement fédéral par l'entremise de Corporation Canada, et a commencé ses activités le 1<sup>er</sup> avril 2018.

RDVC est le principal fournisseur national de services de réadaptation, de services à l'enfance et aux familles, et de services d'avancement professionnel et de placement pour personnes aveugles ou ayant subi une perte de vision considérable. La malvoyance et la cécité peuvent limiter l'apprentissage incident et le développement d'un enfant. Les équipes de service d'intervention précoce de RDVC travaillent avec les enfants, les familles et les partenaires communautaires pour répondre aux préoccupations et appuyer la réussite pendant l'enfance. RDVC offre également un large éventail de programmes qui aident les clients à acquérir les compétences nécessaires pour se préparer au monde du travail. Les services de réadaptation de RDVC permettent aux Canadiens de développer ou d'acquérir les compétences dont ils ont besoin pour atteindre leurs objectifs.

La mission de RDVC est de fournir des services de réadaptation et de soins de santé de haute qualité, intégrés et accessibles – des services qui permettent aux Canadiens vivant avec une perte de vision de vivre la vie qu'ils choisissent.

RDVC est un organisme de bienfaisance enregistré en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et est exonéré de l'impôt sur le revenu, sous réserve du respect de certaines exigences de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

## 2. Principales méthodes comptables

Les présents états financiers ont été préparés par la direction conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

### a) Comptabilisation des produits

RDVC suit la méthode du report pour comptabiliser les apports, qui comprennent l'aide du public et l'aide gouvernementale.

Les apports grevés d'une affectation externe sont comptabilisés en produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

Les apports non affectés sont comptabilisés en produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les produits tirés de la prestation de services et de la vente de produits de consommation et d'appareils fonctionnels sont comptabilisés lorsque les services sont rendus ou que les biens sont vendus.

# RÉADAPTATION EN DÉFICIENCE VISUELLE CANADA

Notes des états financiers

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

Exercice clos le 31 mars 2024

---

## b) Instruments financiers

Les instruments financiers sont comptabilisés à la juste valeur au moment de la comptabilisation initiale et sont évalués ultérieurement au coût ou au coût après amortissement, déduction faite de toute provision pour perte de valeur. RDVC a choisi de ne pas comptabiliser les instruments financiers à la juste valeur.

## c) Immobilisations

Les immobilisations acquises sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé. Les immobilisations sont amorties sur leur durée d'utilité. Lorsqu'une immobilisation ne contribue plus à la capacité de RDVC d'offrir des services, sa valeur comptable est ramenée à sa juste valeur ou à son coût de remplacement, et la perte de valeur est comptabilisée en charge à l'état des résultats.

Les immobilisations sont amorties sur une base linéaire sur leur durée d'utilité comme suit :

---

Matériel	4 ans
----------	-------

---

## d) Avantages sociaux futurs

L'Institut national canadien pour les aveugles (« INCA ») gère le régime de retraite des employés de RDVC aux termes d'un accord de participation au régime de retraite. Le régime comporte un volet à prestations définies et un volet à cotisations définies. Les salariés qui comptent plus de trois mois de service sont admissibles au volet à cotisations définies, alors que le volet à prestations définies n'accepte plus de nouveaux participants depuis juin 2010. Les prestations du volet à prestations définies sont fondées sur le nombre d'années de service, le nombre d'années de cotisations et le salaire moyen de fin de carrière. Le volet à prestations définies comprend le régime de base et les régimes de retraite supplémentaires. RDVC n'offre pas d'avantages postérieurs au départ à la retraite.

RDVC utilise la méthode de comptabilisation immédiate pour comptabiliser les prestations du volet à prestations définies. RDVC constate ses obligations au titre des prestations définies à mesure que les salariés rendent les services qui donnent droit aux prestations de retraite.

L'évaluation actuarielle de l'obligation au titre des prestations définies relatives aux prestations de retraite est fondée sur la méthode de répartition des prestations au prorata des services, qui incorpore la meilleure estimation de la direction concernant l'évolution future des niveaux de salaire, la croissance d'autres coûts, l'âge de départ à la retraite des salariés et d'autres facteurs actuariels.

# RÉADAPTATION EN DÉFICIENCE VISUELLE CANADA

## Notes des états financiers

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

Exercice clos le 31 mars 2024

---

L'évaluation actuarielle la plus récente du volet à prestations définies aux fins de capitalisation est en date du 31 décembre 2022, et la prochaine évaluation aura lieu le 31 décembre 2025. L'obligation au titre des prestations définies est déterminée en ayant recours à la méthode d'extrapolation en fonction du plus récent rapport d'évaluation actuarielle.

Les gains actuariels (pertes actuarielles) sur les actifs du régime résultent de l'écart entre le rendement réel des actifs du régime au cours d'une période et le rendement prévu pendant cette période. Pour les besoins du calcul du taux de rendement prévu de l'actif au titre des prestations définies du régime, les actifs du régime sont évalués à leur juste valeur. Les gains actuariels (pertes actuarielles) sur l'obligation au titre des prestations définies résultent de l'écart entre le rendement réel et le rendement prévu, ou des modifications apportées aux hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer l'obligation au titre des prestations définies.

Le coût du volet à cotisations définies est fondé sur un pourcentage du salaire des salariés ouvrant droit à pension.

### e) Ventilation des charges

RDVC classe les charges à l'état des résultats par fonction. Les charges de soutien général sont réparties en fonction des modalités propres aux ententes de financement.

### f) Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction fasse des estimations et formule des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, et sur les montants des produits et des charges présentés pour l'exercice. Les éléments importants donnant lieu à de telles estimations et hypothèses comprennent les charges à payer ainsi que les obligations liées aux avantages sociaux futurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

## 3. Immobilisations

	Coût	Amortissement accumulé	2024 Valeur comptable nette	2023 Valeur comptable nette
Matériel	166 \$	128 \$	38 \$	80 \$
Total	166 \$	128 \$	38 \$	80 \$

# RÉADAPTATION EN DÉFICIENCE VISUELLE CANADA

Notes des états financiers

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

Exercice clos le 31 mars 2024

## 4. Actif au titre des prestations définies

L'actif au titre des prestations définies correspond à la juste valeur de l'actif au titre des prestations définies en excédent des obligations au titre des prestations définies.

	2024	2023
Obligation au titre des prestations définies	5 657 \$	4 539 \$
Juste valeur des actifs du régime	6 658	5 387
<b>Actif au titre des prestations définies</b>	<b>1 001 \$</b>	<b>848 \$</b>

L'actif du régime est composé de placements dans des fonds en gestion commune.

La variation de l'actif au titre des prestations définies au cours de l'exercice est comme suit :

	2024	2023
Solde au début de l'exercice	848 \$	(619) \$
Cotisations de l'employeur	688	861
Réévaluation comptabilisée à l'état de l'évolution de l'actif net	127	1 559
Les charges du volet à prestations définies de l'exercice se présentent comme suit :		
Coût des services rendus au cours de la période	(662)	(953)
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>1 001 \$</b>	<b>848 \$</b>

Les hypothèses actuarielles importantes retenues pour évaluer l'actif au titre des prestations définies sont les suivantes :

	2024	2023
Obligation au titre des prestations définies		
Taux d'actualisation	6,70 %	6,70 %
Taux de croissance de la rémunération	2,25 %	2,25 %
Coût des prestations		
Taux d'actualisation	6,70 %	5,55 %
Taux de croissance de la rémunération	2,25 %	2,25 %

Les charges au titre du volet à cotisations définies de RDVC pour l'exercice considéré étaient de 415 \$ (365 \$ en 2023).

# RÉADAPTATION EN DÉFICIENCE VISUELLE CANADA

## Notes des états financiers

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

Exercice clos le 31 mars 2024

Le 16 mai 2024, après la clôture de l'exercice, RDVC a conclu une entente visant l'achat d'un contrat de rentes avec rachat des engagements, aux termes duquel certaines charges liées au régime de retraite seront transférées à un tiers. Cette transaction vise à réduire les charges de retraite de RDVC à l'égard des salariés retraités ainsi que la volatilité des états financiers futurs liée aux obligations de capitalisation des régimes de retraite. Le coût du contrat de rentes est de 758 \$ et a été payé le 30 mai 2024. Les incidences du rachat des engagements seront comptabilisées dans les états financiers non consolidés pour l'exercice qui se terminera le 31 mars 2025.

### 5. Apports reportés – charges de périodes futures

Les apports reportés sont liés au financement des charges de périodes futures et correspondent aux apports grevés d'une affectation externe et non passés en charges.

Les variations du solde des apports reportés – charges de périodes futures sont les suivantes :

	2024	2023
Solde au début de l'exercice	1 819 \$	2 879 \$
Ajouter : Montants reçus au cours de l'exercice	11 391	3 417
Déduire : Montants comptabilisés en produits au cours de l'exercice	(11 359)	(4 477)
Solde à la fin de l'exercice	1 851 \$	1 819 \$

### 6. Apports reportés afférents aux immobilisations

Les apports reportés afférents aux immobilisations représentent le montant non amorti des apports affectés reçus pour l'achat d'immobilisations.

Les variations du solde des apports reportés afférents aux immobilisations se présentent comme suit :

	2024	2023
Solde au début de l'exercice	80 \$	121 \$
Ajouter : Montants reçus au cours de l'exercice	-	-
Déduire : Montants comptabilisés au cours de l'exercice	(42)	(41)
Solde à la fin de l'exercice	38 \$	80 \$

# RÉADAPTATION EN DÉFICIENCE VISUELLE CANADA

Notes des états financiers  
(en milliers de dollars, sauf indication contraire)  
Exercice clos le 31 mars 2024

## 7. Opérations entre apparentés

Le tableau qui suit présente le sommaire des opérations et des soldes entre apparentés :

	2024	2023
a) Opérations avec l'INCA		
Produits		
Apports de l'INCA	500 \$	500 \$
Produits tirés de la prestation de services pour le compte de l'INCA	4	21
Total des produits	504 \$	521 \$
Charges		
Services achetés	1 296 \$	1 364 \$
Services de soutien	2 200 \$	2 709 \$
Services rendus pour le compte de l'INCA	504 \$	521 \$
b) Montant à payer à l'organisme apparenté	533 \$	120 \$

Toutes les opérations intersociétés sont réalisées dans le cours normal des activités et évaluées à la valeur d'échange conformément à l'entente en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2018 conclue entre l'INCA, les Services communautaires Surdicécité et RDVC, selon laquelle l'INCA, à titre de membre unique de RDVC, a convenu d'offrir certains services à RDVC.

Les apports de l'INCA et les produits tirés de la prestation de services pour le compte de l'INCA sont présentés à titre de produits à l'état des résultats. Les services achetés, les services de soutien et les services rendus pour le compte de l'INCA sont inclus dans toutes les autres catégories de charges de l'état des résultats.

## 8. Ventilation des charges

Les charges de soutien général étaient réparties comme suit :

	2024	2023
Services de réadaptation	488 \$	435 \$
Services à l'enfance et aux familles	25	22
Avancement professionnel et services de placement	31	42
Clinique ophtalmologique mobile	14	13
Total	558 \$	512 \$

# RÉADAPTATION EN DÉFICIENCE VISUELLE CANADA

Notes des états financiers

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

Exercice clos le 31 mars 2024

## 9. Variation nette du fonds de roulement hors trésorerie

La variation nette du fonds de roulement hors trésorerie comprend ce qui suit :

	2024	2023
Diminution (augmentation) des débiteurs	(31) \$	239 \$
Diminution (augmentation) des charges payées d'avance	40	(171)
Augmentation des créditeurs et charges à payer	373	281
Augmentation (diminution) des montants à payer à l'organisme apparenté ou à recevoir de celui-ci	413	(520)
Augmentation (diminution) des apports reportés – charges de périodes futures	32	(1 060)
Total	827 \$	(1 231) \$

## 10. Facilité de crédit

RDVC dispose d'une facilité de crédit d'un montant de 750 \$ qui porte intérêt au taux préférentiel bancaire majoré de 0,25 %, qu'elle peut utiliser pour financer son fonctionnement et les dépenses en immobilisations. Le montant prélevé est remboursable sur demande et est garanti par un contrat de sûreté générale qui couvre la totalité des actifs. Aucun montant (néant en 2023) n'avait été prélevé sur la facilité de crédit au 31 mars 2024.

## 11. Engagements

RDVC a pris des engagements au titre de contrats de location simple de locaux et de véhicules. Les futurs engagements annuels minimums approximatifs en vertu de ces contrats de location sont comme suit :

2025	1 316 \$
2026	1 102
2027	953
2028	696
2029	512
Par la suite	231
Total	4 810 \$